ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES YCC 2021-2024

Régates des « Voiles Classiques des Sables»
Dates : ***15/06/2024 et 16/06/2024***
Zone : ***Pertuis Charentais, côte Vendée***
Organisateur : ***Yacht Club Classique***
Grade : 5A

Cette annexe donne les informations manquantes et éventuelles modifications aux IC type YCC.

PARCOURS :

- Les Parcours aux Sables d'Olonne seront communiqués à la VHF canal de course par le Comité de Course environ 10 minutes avant le premier signal.
- Le parcours des Sables à La Rochelle est le parcours n°41 de l'annexe Parcours disponible sur le site de YCC.

AFFICHAGE et RÉCLAMATIONS :

- Le secrétariat de course sera sur le bateau comité aux Sables d'Olonne le 15/06 et le 16/06 au départ
- Le tableau officiel d'affichage sera sur le bateau comité aux Sables d'Olonne le 15/06 et le 16/06 au départ
- Les réclamations devront être déposées sur le bateau comité aux Sables d'Olonne le 15/06
- Le secrétariat de course sera à la maison du YCC à l'arrivée le 16/06
- le tableau officiel d'affichage à la maison du YCC à l'arrivée le 16/06
- Les réclamations devront être déposées à la maison du YCC à l'arrivée le 16/06

19.3 **Le canal VHF utilisé en course : 6.**
Canal de dégagement : **8**

ARBITRES DESIGNÉS

Président du comité de course : Laure THEPAUT
Adjoint du comité de course : Robert LAINÉ
Comité technique : --/--
Président-e du jury : Roland DESFORGES

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.
Alternativement le Comité de Course peut indiquer à la VHF sur le canal de Course une ou plusieurs marques à serrer au plus près ou portes à laquelle les concurrents devront prendre leur temps de passage en Heure Minutes Secondes (temps GPS), les coordonnées du point de prise de temps, et noter les concurrents devant et derrière eux. Ce temps de passage sera communiqué au Comité de Course par VHF, une note dans le format ci dessous portant les informations requises sera remise au secrétariat de course à l'arrivée

Les bateaux devront passer cette porte ou marque et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.
Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Épreuve :				
Nom du bateau / n° voile :				
Marque / porte	Date	Heure de passage	Longitude	Latitude
Concurrent devant :				
Concurrent derrière :				